



# COMPENSATION DES SURCÔÛTS PORTANT SUR LE VOLET PRODUCTION PÊCHE ET AQUACOLE

FEAMPA 2021-2027  
LA RÉUNION

**PRIORITÉ 1 : FAVORISER UNE PÊCHE DURABLE ET LA CONSERVATION  
DES RESSOURCES BIOLOGIQUES AQUATIQUES**

## *Type d'Action* 1.5.1 – Promouvoir des conditions de concurrence équitables

L'Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture – ARIPA créée en 2010 est l'outil collectif de structuration des opérateurs à La Réunion, elle compte plus de 145 adhérents.

L'opération de compensation des surcoûts est portée par l'ARIPA à destination de 103 partenaires producteurs. Cette opération cofinancée par le FEAMPA bénéficie aux opérateurs impliqués dans les activités de production du secteur de la pêche et de l'aquaculture réunionnaise.

La demande regroupe ici les volumes prévisionnels de production qui seront présentés par les opérateurs partenaires, volumes qui seront ensuite traités sur la base du barème de compensation applicable, par la quantité produite, par catégorie d'activité et type de production, sur sept semestres allant de la période prévisionnelle du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2025.



Données clés de l'opération :

- 103 partenaires producteurs

Financement

Coût total : 15 885 029,39 €

UE FEAMPA : 15 885 029,39 €



Financé par  
l'Union européenne

